



BUREAU DE L'USAN
Séance du mercredi 5 février 2020

ORDRE DU JOUR

Appels des membres élus – Quorum
Désignation d'un secrétaire de séance
Approbation du compte rendu de la dernière séance

DECISIONS DU BUREAU

Finances :

- 1 Détermination des tarifs 2020 pour les coûts journaliers en régie

AVIS DU BUREAU POUR VOTE AU COMITE

Finances :

- 1 Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Questions diverses:



DECISIONS DU BUREAU

D I N O



NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS

Afférents au Bureau Syndical	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
16	16	
Délibération		
20	02	01

**DECISION DU BUREAU
DE L'UNION SYNDICALE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU NORD**

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

Date de la convocation
29/01/2020
Date d'affichage
/02/2020

OBJET : Finances : Détermination des tarifs 2020 pour les coûts journaliers en régie

Rapporteur : monsieur Joël DEVOS

Pour les dépenses internalisées, le barème des coûts journaliers des agents dans le cadre des activités en matière d'animation, ingénierie, études, et opérations d'entretien manuel dans le périmètre de l'USAN, est à déterminer pour l'année 2020.

Ces coûts seront utilisés dans le cas des tarifs de prestations extérieures mais également dans le cadre des demandes de subvention, en particulier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie au travers de son XIème programme d'interventions.

Ces coûts correspondent à des coûts moyens journée par type de profil d'agent. Le coût moyen par journée intègre l'ensemble des salaires, charges salariales et frais de fonctionnement et d'équipement (équipement du quotidien) liés à l'action financée.

Pour l'année 2020, il est donc proposé aux membres du Bureau de fixer les coûts journaliers moyens de la façon suivante :

type d'agent	Coût moyen journalier
Encadrement	460 €
Ingénieur	270 €
Technicien	250 €
Agent d'exécution / entretien de rivière	205 €
Animateur	210 €
Prix main d'œuvre chantiers verts par agent	26,20 € / heure

Ces coûts peuvent être actualisés chaque année.

Il est demandé aux membres du Bureau d'autoriser monsieur le Président à appliquer les coûts présentés ci-dessus et ce pour l'année 2020.

Les dépenses et les recettes liées à ces opérations seront imputées aux chapitres 040, 042, 74 et 13 du Budget Primitif 2020.



DELIBERATIONS PROPOSEES AU COMITE

EE ER



AVIS N° 1 DU BUREAU DE L'USAN

SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2020

OBJET : Finances : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020.

Rapporteur : monsieur Jean-Jacques DEWYNTER

Au vu de la note de synthèse relative au Rapport d'Orientation Budgétaire qui a été présentée lors de la séance du mercredi 5 février 2020.

Il vous est proposé :

- 1 De prendre acte de la présentation par Monsieur le Président de ses orientations budgétaires pour l'exercice 2020.
- 2 De certifier qu'un débat s'est engagé sur le document annexé à la présente.

Le Bureau a émis un avis .